

## Fonds musical pour l'enfance et la jeunesse

### NOTICE

#### **A propos de l'AVIS AUX INVENTEURS DE PROJETS**

Le Fonds musical pour l'enfance et la jeunesse est un fonds de dotation national créé par les JM France pour accompagner les actions d'éducation artistique et culturelle musicales menées sur le territoire.

Il intervient en complémentarité avec la mission nationale de création et de diffusion des JM France. Il a vocation à favoriser la mise en œuvre de tout projet participatif avec des jeunes, dans toutes les expressions musicales et sur tous les temps, scolaire, extra-scolaire, familial, de loisir...

L'« Avis aux inventeurs de projets » est volontairement simple ; il veut laisser toute la place à la créativité des acteurs et à la spécificité de leurs approches. Il s'appuie sur des principes importants de collaboration et sur une ambition structurante : comment faire pour agir ensemble, imaginer, se rencontrer, faciliter les coopérations ?

La présente notice explique les différentes rubriques de l'Avis.

A vous de jouer !

#### ***Un fonds, pour quoi faire ?***

**Projets d'action musicale** désigne toute forme d'action participative permettant aux enfants et aux jeunes de vivre une expérience de pratique musicale collective ;

**Collaborations durables** veut mettre l'accent sur le caractère structurant d'un projet qui puisse déclencher des partenariats locaux et des actions suivies dans la durée ;

**Avec les équipes locales JM France** : le principe d'intervention du fonds est partenarial. Il s'agit de construire ensemble des actions en mettant en commun des moyens et des ressources humaines ;

**L'accès de tous...** indique la volonté d'étendre progressivement et quantitativement l'action à toute une génération.

#### ***Comment le solliciter?***

**Itinéraire de découverte** : le projet doit intégrer une démarche de fond complète associant pratique amateur des enfants et des jeunes et découverte du spectacle vivant sur scène, dans une logique d' « école du spectateur ». Il peut intéresser toute forme d'action en faveur de la jeunesse, de la petite enfance au monde étudiant ou aux jeunes professionnels (apprentis), dans le temps scolaire ou en dehors de celui-ci, dans le cadre familial, intergénérationnel ou encore en direction de publics spécifiques ;

**Des intervenants et des artistes** : l'encadrement artistique et pédagogique doit être professionnel ;

**Des partenaires** : on parle ici de partenaires tant financiers qu'artistiques, pédagogiques et logistiques.

#### ***Eligibilité – Lignes de force***

Les « critères » définis ici sont incontournables et complémentaires :

**Relier différents acteurs et financeurs** : l'intervention du fonds ne peut être exclusive et n'a pas vocation à être seulement financière. Le fonds n'est pas simple subventionneur ; il veut susciter des collaborations et une logique de *coproduction de projet*, tant financière qu'organisationnelle.

**Garant de la transmission au jeune** désigne la ou les personnes qualifiées, porteurs de la démarche de fond du projet dans ses dimensions pédagogique et stratégique. Ce peut être l'équipe artistique, mais pas nécessairement. Précisons que le projet participatif peut déboucher sur une restitution publique, souhaitable mais non impérative.

**Equipe artistique professionnelle** : musicien(s) ou compagnie en activité professionnelle. La musique est au cœur du projet, mais *toutes les formes de pluridisciplinarité sont bienvenues*.

**Acteur JM France** désigne une ou plusieurs équipes ou associations JM France (locale, départementale ou régionale) ou encore un opérateur culturel conventionné avec les JM France et souligne la volonté de faire collaborer systématiquement acteurs locaux et équipes JM France.

**Structure engagée dans le champ culturel et éducatif** : il peut s'agir de tout type d'interlocuteur (association, établissement public, collectivité) quel que soit le secteur (culturel mais aussi social, scolaire, universitaire, de loisir...), dès lors qu'il y a la volonté partagée d'agir dans le cadre d'une action de pratique et de transmission dans le domaine musical. L'objectif collaboratif est majeur et doit faciliter des coopérations pérennes entre acteurs multiples.

**Inclure la diffusion de spectacles** : s'agissant d'une logique de parcours complet, la découverte du concert ou du spectacle musical professionnel est un élément nécessaire du projet. Priorité sera donnée aux spectacles proposés par les JM France pour être en résonance avec leur mission de création et diffusion jeune public. Au cas par cas, sur des formats dont ne disposeraient pas les JM France, d'autres propositions professionnelles pourront être étudiées.

### **Modalités – La souplesse**

Le fonds a fait le choix de **ne pas proposer de formulaire-type de candidature**. Chaque équipe porteur de projet est libre de déterminer la façon dont elle souhaite présenter son projet, qui peut être en préparation ou déjà finalisé, sous réserve de savoir en décrire les grandes lignes.

L'appel à porteurs de projet est **ouvert en continu**. Il est soumis au conseil artistique et au conseil d'administration du fonds.

**Genèse et contexte** - ces deux éléments sont déterminants : qui sont les porteurs du projet, pourquoi et comment celui-ci a vu le jour, en réponse à quelle idée ou sollicitation, avec quelles perspectives d'organisation, de collaborations et de développement ultérieur... A quelles conditions le projet peut-il réussir ?

**Description** : quels acteurs, quels partenaires, quel calendrier prévisionnel ? Il ne s'agit pas nécessairement d'avoir tout cadré, mais d'exprimer la cohérence d'ensemble du projet en apportant des éléments complémentaires jugés pertinents (biographies des artistes, supports sonores ou visuels, etc.).

**Éléments budgétaires** : donner les grandes masses et les repères financiers du projet, même si celui-ci est encore en phase d'ébauche.

**Envoi du dossier** : papier ou dématérialisé.